

21 mars 2022

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a [informé sur l'accueil des élèves ukrainiens dans l'éducation nationale au Luxembourg](#), un accueil qui se fera en [trois étapes](#) : 1. Procédure d'immigration; 2. Orientation scolaire; 3. Scolarisation. Le ministère met actuellement tout en œuvre pour faire face à l'augmentation inédite du nombre de primo-arrivants et proposer une offre de scolarisation adaptée à la diversité des profils des élèves réfugiés ukrainiens. L'offre internationale publique sera au cœur du dispositif mis en place pour ces élèves, une offre principalement organisée par six écoles internationales publiques (voir [cartographie](#)). De plus, le Service de scolarisation des enfants étrangers (SECAM) du ministère a mis en place un guichet unique pour les familles en provenance d'Ukraine, avec des hotlines en Anglais et en Ukrainien. L'accueil extra-scolaire des jeunes enfants, des enfants du cycle 1 et des enfants du primaire sera assuré - dans la mesure du possible - par les structures d'accueil à proximité du lieu de résidence de l'enfant, respectivement dans ou à proximité des écoles concernées qui accueilleront les enfants ukrainiens.
- La [Commission européenne a présenté des lignes directives](#) afin d'aider les États membres à appliquer la directive relative à la protection temporaire, [entrée en application le 4 mars 2022](#). Ces [lignes directrices détaillées](#) permettront aux personnes qui arrivent dans l'Union de disposer d'un niveau de droits cohérent et effectif et, en même temps, aideront les États membres à assumer leurs nouvelles responsabilités.
- La [Commission européenne a lancé un appel](#) au titre de l'instrument d'appui technique (TSI) pour, entre autres, soutenir les États membres qui accueillent des réfugiés en provenance d'Ukraine à la suite de l'invasion du pays par la Russie. À la suite de cet appel, les États membres peuvent immédiatement, et jusqu'au 8 avril au plus tard, adresser des demandes d'appui technique à la Commission, entre autres dans le domaine du renforcement de la capacité institutionnelle et opérationnelle à accueillir des personnes fuyant la guerre en Ukraine, dans l'amélioration de l'intégration sociale et économique de ces personnes, ainsi que dans le cadre de la mise à disposition d'hébergements pour familles ou enfants non accompagnés.
- Dans sa réponse à la [question parlementaire n°5813 du 24 février 2022](#), la ministre de la Justice, Sam Tanson, a fourni des données sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par option sur base de l'article 23 de la [loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise](#). Cette option est ouverte au majeur lorsque son parent, adoptant ou grand-parent est ou a été Luxembourgeois. Selon les données du ministère, depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2017, 2.502 procédures d'option sur base de l'article 23 ont été clôturées. La grande majorité de ces procédures concernaient des personnes ayant leur résidence en dehors du Grand-Duché (majoritairement dans les trois pays voisins).

Chiffre de la semaine: 1.007

Au 1er janvier 2021, 1.007 Ukrainiens vivent au Luxembourg contre 427, dix ans plus tôt au 1er janvier 2011. Le taux de croissance sur la période est donc de 136%. La population ukrainienne, plus ou moins stable jusqu'en 2014, a augmenté continuellement par la suite. Notons qu'entre 2011 et 2021, 294 ressortissants ukrainiens ont acquis la nationalité luxembourgeoise.

Source: Statec, CTIE, Ministère de la Justice

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter mathis.osburg@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en